

Le Rwanda a émis un mandat d'arrêt international contre Aloys Ntiwiragabo accusé de génocide

AFP, 26 août 2020

Le Rwanda a émis un mandat d'arrêt international contre Aloys Ntiwiragabo, chef des renseignements militaires pendant le génocide des tutsis au Rwanda en 1994, à l'encontre duquel une enquête préliminaire pour « crimes contre l'humanité » a été récemment ouverte en France où il pourrait résider.

Le Rwanda a émis un mandat d'arrêt international contre Aloys Ntiwiragabo, chef des renseignements militaires pendant le génocide des tutsis au Rwanda en 1994, à l'encontre duquel une enquête préliminaire pour « crimes contre l'humanité » a été récemment ouverte en France où il pourrait résider.

« Nous avons émis un mandat d'arrêt international à l'encontre d'Aloys Ntiwiragabo, soupçonné de génocide » et qu'un média français affirme avoir retrouvé en France, a dé-

claré mardi à la presse le procureur général rwandais, Aimable Havugiyaremye.

« Nous avons enquêté sur son cas et nous travaillons avec l'unité française chargée de combattre les crimes de guerre et crimes contre l'humanité », a-t-il ajouté.

L'enquête en France a été ouverte fin juillet à la suite d'un article du média en ligne Mediapart affirmant avoir retrouvé cet homme, âgé de 72 ans, près d'Orléans (centre).

Aloys Ntiwiragabo a fait l'objet par le passé de mandats d'arrêts de la part du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), levés depuis plusieurs années, selon une source judiciaire française.

Le pôle « crimes contre l'humanité » du tribunal de Paris avait cherché à l'entendre comme témoin en 2012 dans une enquête et avait sollicité les

autorités rwandaises. Ces dernières, selon cette source judiciaire, avaient répondu que M. Ntiwiragabo était réfugié dans un pays africain.

M. Ntiwiragabo figure dans des actes d'accusation du TPIR datant de 1998, visant des personnes suspectées de figurer parmi les principaux responsables du génocide de 1994 au Rwanda.

Aloys Ntiwiragabo est évoqué comme faisant partie d'un groupe de onze responsables qui, « dès la fin de 1990 jusqu'à juillet 1994 (...) se sont entendus entre eux et avec d'autres pour élaborer un plan dans l'intention d'exterminer la population civile Tutsi et d'éliminer des membres de l'opposition et se maintenir ainsi au pouvoir ».

Le génocide commis en 1994 au Rwanda, à l'instigation du régime extrémiste hutu alors au pouvoir, a fait environ 800.000 morts entre avril et juillet 1994, essentiellement parmi la

minorité tutsi, mais aussi chez les Hutu modérés, selon l'ONU.

Dans un autre acte de 2002 visant quatre de ces onze personnes, Aloys Ntiwiragabo est décrit comme ayant « mis à jour » des « listes de personnes identifiées comme étant l'ennemi » - les Tutsi - et leurs « complices » - des membres de l'opposition - afin de les « exécuter ».

Le 16 mai, l'arrestation près de Paris, après une cavale de 25 ans, du « financier » du génocide rwandais, Félicien Kabuga, avait jeté une lumière crue sur la présence ancienne et la traque tardive de présumés génocidaires en France, qui resta jusqu'au bout l'alliée du dernier régime hutu du Rwanda.

La cour d'appel de Paris a émis début juin un avis favorable à la remise de M. Kabuga à la justice internationale, mais celui-ci s'est pourvu en cassation. L'audience est prévue le 2 septembre.